

COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL CTA – CARTE SCOLAIRE 2021
11/02/2021

Administration : l'IA-DAASEN, l'IEN A, Mme LAURET Sabine (cheffe de la DSM), Mme LEBRETON Martine (cheffe de service de la DSM1)

Syndicats : FO, SNUIPP, CFTC, CFDT, SE-UNSA, SAIPER

Un petit laïus de l'IA sur le port du masque dans les écoles :

- Lundi dernier moins de 1% des élèves n'avaient pas de masque ;
- Il sera très vigilant concernant les enseignants qui ne porteraient pas de masque à l'intérieur des écoles ;
- Un nouveau décret préfectoral va régulariser le port du masque obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans ;
- Un directeur n'a pas à renvoyer un enfant qui n'a pas de masque ou qui refuse de mettre un masque (même à partir de ce lundi) :
 - o Il doit l'isoler, demander à ses parents de venir à l'école, prévenir l'IEN pour qu'elle ou il vienne s'entretenir avec ces parents,
 - o Si refus catégorique des parents, l'enfant est renvoyé chez lui, mais il n'aura pas droit à des cours à distance par l'éducation nationale (il sera proposé à ces parents de s'inscrire au CNED par exemple)
- Pour répondre aux problématiques engendrées par ces nouvelles règles dans les écoles sur le temps scolaire ou la pause méridienne, l'IA propose de tenir un groupe de travail fin de la semaine prochaine avec les représentants syndicaux la semaine prochaine ; une convocation de leur être envoyée en cette fin de semaine

Projet de carte scolaire 2021 :

Quelques données qui ont permis son élaboration par le rectorat :

- Une baisse démographique dans le 1^{er} degré (environ 400 élèves) ;
- Dotation ministérielle de 135 postes ;
- Notre académie n'a pas atteint les 100% de dédoublements de classe de CP et CE1 dans les REP et REP+ (nous atteignons entre 92% à 94% de dédoublement, surtout pour les CE1 de REP) ; entre autres, 36 classes de CE1 sont à 16 élèves, ce qui n'est pas acceptable pour le ministère (effectif max. 15 él/cl) ;
- Il souhaite comme constat de rentrée 2021, 100% de dédoublement en CP et CE1 des REP et REP+ (il admet qu'en cours d'année, en fonction des variations de flux, que certaines de ces classes puissent dépasser un effectif maximum de 15) ;
- Un gros souci sur St-André : le bâti scolaire freine les dédoublements de classes entre autres en GS des REP+ (il souhaite avoir l'avis des syndicats : est-il préférable d'avoir du co-enseignement en GS si le dédoublement ne peut pas se faire faute de locaux ? Certains syndicats pensent ont avancé que oui.
- De même à St-Denis, la municipalité, préférerait aménager les écoles avant de permettre les dédoublements en GS (REP et REP+) et un effectif de 24 pour les GS en HEP ; elle souhaite un délai d'attente de 2 ans ; l'IA a fait comprendre aux responsables de cette municipalité qu'il ne faut pas attendre, car il n'est pas sûr d'avoir cette hauteur de dotation dans 2 ans, et autant prendre ce qu'il y a à prendre maintenant ;
- Les priorités de l'académie pour la rentrée prochaine : avec la dotation ministérielle et les postes récupérés par les fermetures de classes engendrées par cette baisse démographique
 1. 18 postes seront dédiés aux dédoublements de CP et CE1 en REP+ ;
 2. 24 postes seront dédiés aux dédoublements de CP et CE1 en REP ;
 3. 59 postes seront dédiés aux dédoublements (et co-enseignement) de GS en REP+ ;
 4. 6 postes dédiés aux dédoublements ou co-enseignement de GS en REP (il y aurait au total 73 classes à dédoubler en tout) ; une nouvelle ventilation d'effectif pourrait permettre un effectif de 24 élèves pour 28 écoles
 5. 3 ETP (emploi temps plein) seront dédiés pour réduire des effectifs à 24 dans des CP ou CE1 en HEP (il resterait 3 écoles en HEP qui auraient des CP et CE1 avec des effectifs supérieurs à 24)
 6. 3 ETP pour 3 ouvertures de classes passerelles à la rentrée
 7. 9 ETP seront dédiés aux nouvelles règles concernant l'augmentation des décharges des directeurs

8. 1 ETP sera dédié à la création du poste de « chef de projet » de la future Cité éducative de St-Benoit (c'est l'actuel coordonnateur REP du collège Bassin Bleu qui occupera cette fonction pendant 3 ans) ;
9. 1 ETP sera dédié à la maternelle « autisme » de St-Paul
10. 9 ETP seront dédiés à de nouveaux postes de remplaçants

Remarque : Le SAIPER demande qu'une priorité supplémentaire soit ajoutée, rabaisser le seuil cible de 28 élèves/classes des écoles du groupe 3 (des écoles en HEP pour la plupart) à 26 élèves/classe afin de réduire les effectifs des classes de ces écoles qui peuvent à certains moments de l'année atteindre 29, voire 30 élèves

L'IA comprend la demande, mais n'a pas les moyens de répondre favorablement à cette demande, cependant, il veillera qu'aucune de ces écoles ne dépasse réellement le seuil de 27 élèves/classe l'année prochaine

Bilan :

- Selon mon décompte, 133 postes seraient utilisés sur les 135 donnés par le ministère, il resterait selon moi 2 postes de réserve pour la rentrée, mais l'IA annonce qu'il resterait 6 postes de réserve ?!!
- Aucune ouverture prévue par le rectorat n'a été remise en cause par les syndicats (elles sont donc actées)
- Malgré les arguments des uns et des autres (pour les syndicats), les fermetures de classe projetées par le rectorat sont maintenues, mais une vigilance certaine sera de mise pour celles-ci dessous en fonction des effectifs constatés à la rentrée entre autres (« mesure d'alerte »):
 - EEPU VICTOR HUGO de La Possession
 - EEPU RAOUL FRUTEAU du Port
 - EMPU EUGENE DAYOT du Port (pas de fermeture si présence de TPS effective)
 - EEPU LES EGLANTINES de St-Denis
 - EMPU GISELE CAMY de St-Denis
 - EEPU LES GOYAVIERS de Ste-Suzanne
 - EEPU PETIT TAMPON du Tampon
 - EEPU PONT D'YVES du Tampon
 - EEPU GUILLAUME CENTRE de St-Paul
- Sous la demande respectivement du SAIPER et du SNUIPP, L'IA accepte une ouverture non prévue en maternelle à l'école Philibert Commerson de St-Denis (sans condition) et une autre à l'école Henri Morange de St-André (si présence d'un local libre)
- En fonction de leur effectif constaté à la rentrée, celles-ci dessous pourraient profiter d'une ouverture de classe à la rentrée (« mesure d'alerte »):
 - EPPU ARTHUR ALMERY de La Possession
 - EMPU LAURENT VERGES de La Possession
 - EMPU LAURENT VERGES du Port
 - EEPU JUST SAUVEUR du Tampon
 - EEPU BOUVET B de St-Denis
 - EEPU DENISE SALAI de Saint-Benoit
 - EEPU LES BOUGAINVILLIERS de Petite-ile
 - EEPU LOUISE PAYET de St-Paul
 - EEPU BELLEMENE de St-Paul
 - EEPU JOSEE LEGER de St-André (si local de disponible en maternelle)
 - EEPU POINTE DES CHATEAUX de St-Leu

N.B. Les ouvertures et fermetures seront validées ou pas lors du CTA du 19 février 2021 ; les mesures de réajustements de la carte scolaire à la rentrée 2021 concerneront éventuellement les écoles citées ci dessus

Un tableau synthétique des ouvertures et fermetures vous sera transmis d'ici début semaine prochaine

Quelques infos diverses :

- L'école de Lilas de Ste-Clotilde ne sera pas scindée en 2 entités distinctes, car cela coûterait 600 000 € à la commune ; le rectorat gardera quand même le poste de « directeur adjoint » pour permettre au directeur de mieux gérer cette école
- Tous les maires ont été informés de la mise en place (de façon progressive) d'une « commission scolaire » dans les communes de l'île ; une commission composée des élus et administratifs de la mairie et des administratifs du rectorat ; celle-ci se réunira au moins deux fois par an pour discuter des problématiques liées aux écoles (bâti, sectorisation, cantine, mise en œuvre des réformes...) ; la première commission sera installée dès la semaine prochaine à St-Louis, suivra une autre à St-Benoît...
- La classe passerelle de l'EPU Raymond Allard de St-André sera transformée en classe maternelle (PS ou TPS)
- Une future structure rapprocherait l'école de Basse Vallée et celle du Baril de St-Philippe (construction en cours)
- L'école Centre Ste-Rose serait en cours de rénovation